

vous demandez que vous commentiez ses paroles ; il est bien d'expliquer l'homme...
M. FÉLIX DU TEMPLE. Ces lois manquent de sens moral. Mais qu'est-ce que la moralité politique ? (Exclamations diverses.) Quand, après avoir impudiquement, dans le courant de sa vie, avec connaissance de cause, violé les lois divines et humaines, on peut encore parler et être écouté avec patience et même avec faveur, et quand, après ne pas avoir eu le courage de prendre un fusil pour défendre son pays accablé par l'ennemi, et cela dans l'âge le plus généreux de la vie, on jouit encore de la faveur publique, de celle du Gouvernement, que dis-je ? de celle des sommités sociales... (Interjections et bruit) ; quand l'incoscience dans les paroles et dans les actes, quand les déficiences les plus constatées donnent lieu d'occuper les postes les plus élevés et d'obtenir les plus grands honneurs, en revanche, quand un homme qui a servi la patrie toute sa vie, a souffert de la peine à se faire entendre, on peut dire que la moralité politique n'est qu'un mot vide de sens. (Rires ironiques sur un grand nombre de bancs.) Il n'y a qu'une moralité, la seule qui puisse vaincre l'iniquité...
M. LE MARQUIS DE PLÉVRE. Parlez de la loi !
M. FÉLIX DU TEMPLE. Il n'y a qu'une moralité. Elle existe chez le paillard comme chez le riche, chez l'ouvrier comme chez le grand seigneur, chez le soldat comme chez le général : c'est la moralité de l'humble serviteur de Dieu qui ne transige jamais avec sa conscience. C'est la seule nécessité au monde, et toutes les transactions, toutes les concessions de l'homme politique ne peuvent plus sauver un pays que le manquement à la parole donnée et la trahison chez le soldat ne sauvent la patrie. Appelez ces transactions, ces compromissions, ces concessions, de tous les motifs que vous voudrez : habileté, opportunité, nécessité, etc. mais toujours, c'est la même chose. Quand il n'y aura pas de duplicité, et chez ceux qui les savent faiblesse quand il n'y aura pas d'humilité. (Bruit.)
L'honorable M. Wallon, parlant de ces loix en dehors de cette Assemblée, a dit qu'elles mettaient un terme aux révolutions et aux coups d'Etat. C'est là du moins le bruit qui en a couru : il n'y a donc rien d'extraordinaire à ce que je vous rapporte ces paroles... (Rires.)
Un terme aux révolutions et aux coups d'Etat ! Je ne sais pas pourquoi, car généralement les Républiques ont vu un peu de révolutions et ont empêché les coups d'Etat.
Je le trouve seulement — s'il a prononcé ces paroles — un peu sévère pour ces deux actes, très-coupables il est vrai, mais dans lesquels il y a encore un peu de courage à montrer et de risques à courir. Tandis que dans le complet parlementarisme comme celui qui a fait le succès de ses lois, je ne vois que des habiletés dangereuses pour notre chose que pour la vie et malaises pour le peuple quand elles réussissent. C'est ainsi que, pour moi, le régime de 1830 a plus servi la nation que les crimes de 1793. Oh ! oh !
Où, messieurs, les crimes effrayent les sociétés et les corrigent quelquefois, tandis que la ruse et la duplicité portant d'en haut et triomphant, démoralisent une nation.
Je sais, messieurs, que parmi les honorables membres de cette Assemblée qui, en disant monarchistes, ont voté la République, un grand nombre ont été obligés à la nécessité, comme s'il y avait jamais nécessité de mal faire. (Hilarité à gauche. — Mouvements divers.) D'autres ont obtempéré aux demandes d'organisation des pouvoirs faibles par M. le marquis de Lafayette, qui choisit et nomma chef du pouvoir exécutif les monarchistes, par crainte de la République, s'est laissé nommer Président de la République par les républicains. (Exclamations diverses.)
Cela explique, messieurs, son émotion profonde quand lui fut proposé de signer l'acte qui dans cette offre qu'une mission à remplir, un devoir à accomplir, il n'y avait pas lieu d'être plus ému que ne le furent en pareille circonstance le général Cavaignac et M. Thiers... (Nouvelles exclamations.)
Mais on serait tenté de croire qu'il y a vu l'accomplissement de rêves caressés... (Vives protestations et cris nombreux : à l'ordre !)
M. LE PRÉSIDENT. Monsieur du Temple !
M. FÉLIX DU TEMPLE. Veuillez me laisser achever ma phrase.
M. LE PRÉSIDENT. Non, monsieur ! Quelque chose que vous ayez dit, vous ne pouvez pas exposer des opinions qui, certainement, sont loin d'être celles de vos collègues, je ne puis pas pousser la tolérance jusqu'à vous laisser parler d'une façon irrévérencieuse d'un homme que tout le monde ici respecte. (Très-bien ! très-bien ! et vifs applaudissements.)
M. FÉLIX DU TEMPLE. Je ne parle pas d'une façon irrévérencieuse ; je cite des faits, et si vous n'avez laissé achever ma phrase, vous auriez vu que je n'allais pas plus loin.
Je dis que ces rêves peuvent paraître corroborés par l'envie en province d'une biographie aux institutions se terminant par ces mots : Vire Marcellin ! (Exclamations) et la demande faite aux villes de France du nombre de cadres contenant les portraits de l'Empereur pour y substituer le sien. (Vives protestations.)
Cela ne vient pas de lui, probablement, mais de son entourage. (Nouvelles protestations et cris : à l'ordre !)
M. LE PRÉSIDENT. Monsieur du Temple, je vous rappelle formellement aux convenances, et, si vous continuez, je vous rappellerai à l'ordre et je vous ôterai la parole. (Très-bien ! très-bien !)
M. FÉLIX DU TEMPLE. Il faudra que vous consultiez l'Assemblée pour cela !
M. LE PRÉSIDENT. Après deux rappels à l'ordre, la parole pourra vous être retirée !
M. FÉLIX DU TEMPLE. Vous avez donc bien peur que je dise la vérité ! Laissez-moi parler et vous verrez ! Vous me rappellerez à l'ordre tant que vous voudrez, cela prouve que vous avez peur de la vérité. (Bruit.)
J'ai dit que je n'attribuais pas cela à M. le Marquis, mais à son entourage. Je crois qu'il a voulu, simplement, se maintenir dans la devise qu'on lui attribue et qu'il prend : « J'y suis, j'y reste. » C'est une noble devise quand on est en danger ; c'est celle de tous les ambitieux quand on est au pouvoir... (Exclamations de divers côtés. — Assés assez !)
M. LE PRÉSIDENT. Vous pouvez être convaincu, monsieur du Temple, par le sentiment que témoigne l'Assemblée, que, si le président vous rappelait à l'ordre, il serait approuvé par elle.
M. FÉLIX DU TEMPLE. Mais non par l'Assemblée entière, je ne l'ai jamais vue.
M. LE PRÉSIDENT. Je vous invite à ne pas franchir les limites qui vous sont tracées par la discussion du projet de loi.
M. FÉLIX DU TEMPLE. Je ne franchis nullement les limites. Il s'agit de savoir dans quelles conditions on consulte les pouvoirs d'un homme, et c'est ce que je recherche. De reste, messieurs, fort brutalement pour lui et pour nous, M. le marquis n'y est pas toujours fidèle...
Plusieurs membres. A quoi ? à quoi ?
M. FÉLIX DU TEMPLE. A son devoir : « J'y suis et j'y reste ! »
Bayard, l'ancien... (Hilarité générale), auquel le comparait une grande dame qui le jure d'après elle-même — Bayard, l'ancien, blessé lui aussi restait et mourait au milieu de ses soldats vaincus.
C'était une affaire de sentiment. Mais le code militaire ne demande pas pareil dévouement. (Exclamations diverses. — Interruptions.)
J'ai le droit de parler, messieurs. J'estime... et si jamais j'agis autrement, je demande à être jugé durement. — J'estime que, si le souverain fut coupable à Sedan, le général le fut encore plus. Et lorsqu'on a l'honneur de commander 80,000 hommes, on leur doit bien de rester, ou, si l'on est épuisé, de se faire ramener pour mourir au milieu d'eux. Bruyantes protestations sur un grand nombre de bancs. Cris à l'ordre ! à l'ordre !
M. LE COMTE BARRON. Je proteste au nom de l'armée, et je réprime de toutes mes forces les paroles prononcées à la tribune française par un officier contre un maréchal de France.
M. LE PRÉSIDENT. Monsieur du Temple, je vous rappelle formellement à l'ordre. (Très-bien ! très-bien !)
M. FÉLIX DU TEMPLE. Au milieu du bruit et de l'agitation. Conscience de Dieu n'a pas besoin de la malhonnêteté humaine pour sauver son pays, et sûr de bien faire, j'attaque sans hésitation ce fils d'émigré qui sait si bien faire interner les autres émigrés. (Nouveaux cris : à l'ordre ! à l'ordre !)
M. LE PRÉSIDENT. J'arrête de nouveau l'orateur. Messieurs les sténographes, n'écrivez plus !
Monsieur du Temple, pour la seconde fois je vous rappelle à l'ordre et je consulte l'Assemblée pour savoir si vous devez conserver la parole après avoir abusé comme vous l'avez fait, et continuer à occuper la tribune après avoir été deux fois rappelé à l'ordre.
L'Assemblée consultée, décide que la parole est retirée à M. du Temple.
M. FÉLIX DU TEMPLE. Très-bien ! C'est au nom de la liberté...
M. LE PRÉSIDENT. Monsieur du Temple, vous n'avez pas la parole.
La parole est à M. Marcou.
M. MARCOU. J'y renonce, monsieur le président, et je me réserve pour la seconde délibération.
M. LE PRÉSIDENT. M. Marcou renonçant à la parole, et personne autre ne la réclamant, je n'ai plus qu'à consulter l'Assemblée.
Monsieur du Temple, veuillez regagner votre place.
L'Assemblée, consultée, décide qu'elle passera à une délibération du projet de loi.
Une vive et longue émotion se manifeste dans l'Assemblée à la suite de cette discussion.
M. FÉLIX DU TEMPLE descend de la tribune et retourne à sa place, non sans échanger avec quelques-uns de ses collègues qui l'ont rencontré sur son passage des explications et des interpellations. — Presque tous les membres de l'Assemblée sont debout.
Une voix. Un médecin ! (Exclamations et bruit général.)

l'ordre et je vous ôterai la parole. (Très-bien ! très-bien !)
M. FÉLIX DU TEMPLE. Il faudra que vous consultiez l'Assemblée pour cela !
M. LE PRÉSIDENT. Après deux rappels à l'ordre, la parole pourra vous être retirée !
M. FÉLIX DU TEMPLE. Vous avez donc bien peur que je dise la vérité ! Laissez-moi parler et vous verrez ! Vous me rappellerez à l'ordre tant que vous voudrez, cela prouve que vous avez peur de la vérité. (Bruit.)
J'ai dit que je n'attribuais pas cela à M. le Marquis, mais à son entourage. Je crois qu'il a voulu, simplement, se maintenir dans la devise qu'on lui attribue et qu'il prend : « J'y suis, j'y reste. » C'est une noble devise quand on est en danger ; c'est celle de tous les ambitieux quand on est au pouvoir... (Exclamations de divers côtés. — Assés assez !)
M. LE PRÉSIDENT. Vous pouvez être convaincu, monsieur du Temple, par le sentiment que témoigne l'Assemblée, que, si le président vous rappelait à l'ordre, il serait approuvé par elle.
M. FÉLIX DU TEMPLE. Mais non par l'Assemblée entière, je ne l'ai jamais vue.
M. LE PRÉSIDENT. Je vous invite à ne pas franchir les limites qui vous sont tracées par la discussion du projet de loi.
M. FÉLIX DU TEMPLE. Je ne franchis nullement les limites. Il s'agit de savoir dans quelles conditions on consulte les pouvoirs d'un homme, et c'est ce que je recherche. De reste, messieurs, fort brutalement pour lui et pour nous, M. le marquis n'y est pas toujours fidèle...
Plusieurs membres. A quoi ? à quoi ?
M. FÉLIX DU TEMPLE. A son devoir : « J'y suis et j'y reste ! »
Bayard, l'ancien... (Hilarité générale), auquel le comparait une grande dame qui le jure d'après elle-même — Bayard, l'ancien, blessé lui aussi restait et mourait au milieu de ses soldats vaincus.
C'était une affaire de sentiment. Mais le code militaire ne demande pas pareil dévouement. (Exclamations diverses. — Interruptions.)
J'ai le droit de parler, messieurs. J'estime... et si jamais j'agis autrement, je demande à être jugé durement. — J'estime que, si le souverain fut coupable à Sedan, le général le fut encore plus. Et lorsqu'on a l'honneur de commander 80,000 hommes, on leur doit bien de rester, ou, si l'on est épuisé, de se faire ramener pour mourir au milieu d'eux. Bruyantes protestations sur un grand nombre de bancs. Cris à l'ordre ! à l'ordre !
M. LE COMTE BARRON. Je proteste au nom de l'armée, et je réprime de toutes mes forces les paroles prononcées à la tribune française par un officier contre un maréchal de France.
M. LE PRÉSIDENT. Monsieur du Temple, je vous rappelle formellement à l'ordre. (Très-bien ! très-bien !)
M. FÉLIX DU TEMPLE. Au milieu du bruit et de l'agitation. Conscience de Dieu n'a pas besoin de la malhonnêteté humaine pour sauver son pays, et sûr de bien faire, j'attaque sans hésitation ce fils d'émigré qui sait si bien faire interner les autres émigrés. (Nouveaux cris : à l'ordre ! à l'ordre !)
M. LE PRÉSIDENT. J'arrête de nouveau l'orateur. Messieurs les sténographes, n'écrivez plus !
Monsieur du Temple, pour la seconde fois je vous rappelle à l'ordre et je consulte l'Assemblée pour savoir si vous devez conserver la parole après avoir abusé comme vous l'avez fait, et continuer à occuper la tribune après avoir été deux fois rappelé à l'ordre.
L'Assemblée consultée, décide que la parole est retirée à M. du Temple.
M. FÉLIX DU TEMPLE. Très-bien ! C'est au nom de la liberté...
M. LE PRÉSIDENT. Monsieur du Temple, vous n'avez pas la parole.
La parole est à M. Marcou.
M. MARCOU. J'y renonce, monsieur le président, et je me réserve pour la seconde délibération.
M. LE PRÉSIDENT. M. Marcou renonçant à la parole, et personne autre ne la réclamant, je n'ai plus qu'à consulter l'Assemblée.
Monsieur du Temple, veuillez regagner votre place.
L'Assemblée, consultée, décide qu'elle passera à une délibération du projet de loi.
Une vive et longue émotion se manifeste dans l'Assemblée à la suite de cette discussion.
M. FÉLIX DU TEMPLE descend de la tribune et retourne à sa place, non sans échanger avec quelques-uns de ses collègues qui l'ont rencontré sur son passage des explications et des interpellations. — Presque tous les membres de l'Assemblée sont debout.
Une voix. Un médecin ! (Exclamations et bruit général.)

CHRONIQUE

Un journal juif de Vienne, en Autriche, la *Nouvelle Presse libre* (*Neue Freie Presse*), à laquelle M. Decazes a ouvert les portes de la France, écrit ainsi l'histoire de la cérémonie du 16 juin :
« La cérémonie de la pose de la première pierre a manqué son but de manifestation grandiose. M. Mac-Mahon, ni sa famille, ni les ministres n'y ont assisté. Il y avait seulement 60 députés de l'extrême droite. La population parisienne est restée indifférente. Sur ce Montmartre, il y avait une foule d'environ mille personnes, composée de Congréganistes, de marguilliers et de pauvres qui émergent aux caisses cléricales.
« Les discours de Guibert, empreint d'un furibond esprit ultramontain (*wehden ultramontanem Geiste*) a été interrompu par des cris de : « Vive Pie XI ! »
« Le langage de cette foule fanatisée a été tel, que les bourgeois et des hommes du peuple ont pénétré dans l'enceinte. La police a été forcée de chasser l'Assemblée tout entière. Le duc de Nemours et le duc d'Aleuon, qui se sont fait voir avec le cœur enflammé sur la poitrine, ont été sifflés par les citoyens. Le fiasco de la fête a causé la plus grande sensation à Versailles. Les royalistes et les cléricaux accusent le gouvernement de lâcheté pour avoir défendu aux fonctionnaires d'assister à la fête.
« Voila comment un juif écrit l'histoire d'hier ; encore écrit-il pour les Viennois, qui sont loin ; que penser de nos radicaux et autres dont les récits sont aussi véridiques ? On comprend qu'ils ne veulent pas de liberté pour la vérité ; cela les gênerait trop.
« Le Jésuite assassin.
« Ce n'est pas une fois, c'est cent, c'est mille, que le libéralisme assommeur a cherché à faire passer la Compagnie de Jésus comme une secte infâme, où l'on enseignait le régime. Les lecteurs des feuilles maçonniques ont lu si souvent cette abomination dans les articles odieux qu'on leur donne en pâture, que bon

nombre de crédules ont fini par croire que cela pourrait bien être vrai. C'est à cette circonstance sans doute que nous devons l'affaire Duchesne qui a fait le sujet d'un incident diplomatique entre le gouvernement de M. de Bismark et la Belgique, ainsi que l'affaire Wiesinger, qui vient de se plaider en Autriche.
Le chaudiériste de Seraing, que les organes du mensonge ont voulu faire passer pour un cléricail tandis qu'il est libéral du meilleur teint, a essayé de voir, en s'adressant à Mgr l'archevêque de Paris, qu'il considèrerait sans doute comme un jésuite, (on sait que les libéraux donnent le nom de jésuites à tous les cléricaux), s'il ne trouverait pas disposé à se faire complice d'un assassinat contre le puissant chancelier du gouvernement prussien. Mgr Guibert a immédiatement dénoncé son infâme projet à M. de Bismark.
On a donné à cet incident Duchesne la couleur d'une farce. Nous sommes fort tentés de croire que Duchesne n'a réellement pas voulu attentat aux jours de M. de Bismark, mais que, perversi par la lecture des feuilles libérales, et peut-être excité par quelques meneurs libéraux, il a voulu compromettre le clergé dans la personne de l'un de ses plus hauts dignitaires.
Quoiqu'il en soit, ce triste personnage, s'il a cru à la thèse libérale du clergé républicain, a été singulièrement dérompé.
Une tentative du même genre a tourné en Autriche à la gloire des jésuites et à la confusion du libéralisme, de ses adeptes et de ses dupes. Dans la pensée de compromettre la Compagnie de Jésus un bureaucrate du nom de Wiesinger, s'est adressé au R. P. Recteur de la maison de Vienne et au R. P. Beckx, général de l'ordre des Jésuites, pour leur proposer, moyennant finances, d'expédier M. de Bismark. Il n'en avait nulle intention, parait-il ; le but de cet homme, qui s'était follement imaginé, d'après l'assertion de la presse libérale, que les jésuites étaient des assassins, n'était autre que d'attirer sur eux l'exécration publique. Il a avoué que l'idée de son plan véritablement infernal lui est venue en lisant les journaux.
Au lieu d'accueillir ses propositions criminelles, les dignes religieux ont repoussé cet homme avec horreur et l'ont livré à la justice.
Cet épisode, dit le *Courrier de l'Escaut*, prouve comme celui de Duchesne à quel degré les feuilles libérales obtiennent le sens de leurs malheureux lecteurs. Ces pauvres gens pour qui la calomnie est un mot quotidien, finissent par croire que toutes les infamies qu'on leur débite sur le clergé sont vraies, et sous l'empire d'excitations insupportables, ils se portent parfois aux actes les plus monstrueux. Les uns cherchent à souiller l'honneur de nos religieux et de nos prêtres, les autres en font des idoles.

ment valoir, on se servait pour cela des journaux Allemands, que l'Assemblée actuelle s'est manifestée ultramontaine et clérical dans ses votes sur le serment supérieur et à propos de la solennité de Montmartre, que si elle se perpétuait seulement pendant l'hiver, il en pourrait naître au dehors des défiances douteuses résultats seraient incalculables. — Bien difficile, en effet, à calculer.
On prétend qu'il aurait été question de poursuivre les distributeurs du discours prononcé par M. Raoul Duval dans la réunion de Ménilmontant, le mois dernier ; mais M. Dufaure n'a pas pensé que ces poursuites fussent nécessaires. Ce discours est colporté en une petite brochure in-32, sortant de l'imprimerie du journal *l'Ordre*.
Vous apprendrez avec plaisir que notre éminent artiste, M. Gaillard, auquel nous devons les magnifiques portraits de Pie IX et du comte de Chambord, vient de recevoir de Notre Saint-Père la décoration de chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand ; nul n'était plus digne de cette distinction.
Ce soir les journaux de la gauche et du centre gauche s'évertuent à atténuer la portée du discours de M. Buffet et cherchent à faire croire que ce langage lui est tout personnel. Le *Français*, au contraire, affirme que M. Buffet avait communiqué à ses collègues les bases de sa déclaration. Du moment qu'ils ne réclament pas, ils acceptent la solidarité des paroles du vice-président du Conseil.
DE SAINT-CÉRON.

ASSEMBLÉE NATIONALE
Séance du 23 juin.
Présidence de M. D'AUOUSTIN-PASQUIER.
La séance est ouverte à 2 h. 30.
Après l'adoption du procès-verbal, l'Assemblée procède à la discussion du projet relatif à la déclaration d'utilité publique de plusieurs chemins de fer et à la concession de ces chemins de fer à la compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée.
Les paragraphes 1 à 5 de l'article 1er sont adoptés après le rejet des amendements de MM. Maurice Rouvier et Destreux.
Sur le paragraphe 6, M. Rodez-Benavent présente un amendement qui est adopté.
Le paragraphe 6 de l'article 1er est renvoyé à la commission.
Au cours de la discussion, M. Caillaux, ministre des travaux publics, émet l'opinion que la déclaration d'utilité publique ne peut pas se séparer de la discussion de la convention qui s'y rattache.
Le président déclare que la discussion peut continuer, sauf à envoyer en bloc, après cette discussion, l'art. 1er de la commission.
M. Puyser-Quartier dit que la déclaration d'utilité publique peut être prononcée, et qu'on cherchera ensuite une compagnie pour exécuter la ligne.
M. Rodez-Benavent développe un autre amendement, qui est rejeté.
Le paragraphe 8 de l'article 1er est adopté.
M. Chevandier demande à interpellier le vice-président du conseil des ministres au sujet de la dissolution de la société de secours mutuels de Dié, département de la Drôme.
M. Buffet déclare ne pas s'opposer à la discussion de cette interpellation.
L'Assemblée décide que la discussion aura lieu immédiatement.
M. Chevandier déclare que M. Buffet est responsable de la dissolution en question et demande une enquête à ce sujet.
M. Buffet répond qu'il se refuse à faire porter un débat public sur des personnes qui ne sont pas publiques.
L'ordre du jour est repris.
Le dernier paragraphe de l'article 1er du projet relatif au chemin de fer est adopté.
M. Laboulaye demande à l'Assemblée de mettre à son ordre du jour la deuxième discussion du projet de loi relatif aux rapports des pouvoirs publics après la discussion des deux lois relatives aux chemins de fer.
Cette proposition est adoptée.
La séance est levée à 5 h. 40.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

La Belgique a perçu jusqu'ici un droit de 45 fr. par 100 kilos sur les sucres. On assure qu'elle serait disposée à baisser ce droit à 23 fr., afin d'éviter le nombre considérable de fraudes auquel a donné lieu le droit de 45 fr. Cette proposition a pour objet de faciliter l'entente sur la question des sucres entre la France, la Hollande et la Belgique.
M. Ozanne est parti hier soir pour Bruxelles, envoyé par M. le ministre de l'Agriculture et du Commerce pour négocier sur ces bases nouvelles.
Les journaux de Berlin constatent que les industriels allemands travaillent depuis quelque temps avec une grande activité pour prendre une part importante à l'exposition de Philadelphie. Les branches de l'industrie qui se préparent surtout à se faire représenter à l'exposition de Philadelphie sont la soierie, les toiles, la draperie, les aciers et les fers de la province Rhénane et de la Westphalie.
Roubaix-Tourcoing
ET LE NORD DE LA FRANCE
Le ministre de l'Instruction publique vient d'adresser aux recteurs une circulaire relative à l'application du dernier règlement du baccalauréat de

lettres. On sait que d'après ce règlement le baccalauréat a été divisé en deux épreuves : la première partie de l'examen devant une Faculté autre que celle où il a subi la première partie ; mais, dans ce cas, les notes obtenues dans la première Faculté seront communiquées à la seconde par les soins du recteur. Un certificat d'aptitude correspondant au premier examen sera délivré au candidat. Ce certificat peut tenir lieu de certificat de grammaire pour prendre des inscriptions d'officier de santé et de pharmacien de 2^e classe.
En ce qui concerne les matières de l'examen, la circulaire établit que la connaissance des langues anglaise ou allemande est nécessaire, mais que le candidat pourra, sur sa demande, être interrogé sur l'italien ou sur l'espagnol dans les académies où ces deux langues sont enseignées. On s'est demandé si, dans les épreuves du baccalauréat complet, il fallait faire expliquer les auteurs grecs, latins et français indiqués par l'ancien programme ou ceux indiqués par le nouveau. Le ministre répond qu'aux termes de l'article 18 du décret du 25 juillet 1874, les candidats qui auront échoué à l'examen du baccalauréat en une seule épreuve pourront subir de nouveau cet examen d'après les règlements des 28 novembre 1864 et du 19 mai 1870, jusqu'en novembre 1876. Les langues vivantes sont exigées que dans la seconde partie du baccalauréat scindé. Pour le baccalauréat de science, le candidat qui produit le diplôme de bachelier de lettres complet est dispensé de toute épreuve littéraire.
Quant aux candidats qui ne produiront que le certificat d'aptitude pour la première partie de l'examen du baccalauréat de lettres, ils seront dispensés des épreuves littéraires du programme de cette première partie, c'est-à-dire de la version latine, de l'explication des auteurs latins et français, du résumé du cours d'histoire et de géographie qui correspond à la rhétorique. Mais ils seront interrogés sur le résumé du cours d'histoire et de géographie qui correspond à la classe de philosophie ; sur le résumé du cours de philosophie de la classe de mathématiques élémentaires et sur les langues vivantes.
Nous avons déjà dit que les généraux commandant les corps d'armée ont été autorisés cette année à mettre des travailleurs militaires à la disposition des cultivateurs, pendant les mois de juin, juillet et août.
Les rennes anticipés de la classe 1876, ainsi que celui de la deuxième portion de la classe 1873 devant d'ici peu rendre à nos campagnes un grand nombre de bras, M. le ministre de la guerre, d'accord avec son collègue de l'Agriculture et du Commerce, a donné des ordres pour que les autorisations dont il s'agit soient restreintes dans de justes proportions ; il importe, en effet, que dans tous les corps l'effectif disponible soit toujours suffisant pour assurer les divers besoins du service.
Toutefois, ces nouvelles instructions n'auront pas d'effet rétroactif, et les permissions antérieurement accordées seraient valables jusqu'au 1^{er} septembre, époque fixée pour les grandes manœuvres d'automne.
On a fait beaucoup de bruit depuis plusieurs jours autour d'une lettre de M. Carpeaux, lettre analysée et commentée partout. Plusieurs journaux demandaient des explications, qu'elles vinssent du sympathique artiste ou de M^{re} Niquevert, l'avoué-séquestre.
C'est à M^{re} Niquevert qu'il faudra s'adresser.
Nous sommes allé, en effet, voir le malade dans sa petite maison de la rue Mathilde, dit le *Gaulois*, pour avoir de lui les détails précis de cette malheureuse affaire. L'état du sculpteur est si fâcheux que toute la force lui est ôtée ; il peut à peine rassembler ses idées, et les médecins ont dû interdire à qui que ce soit de lui parler de sa lettre aux journaux.
Des explications, il n'a plus la force de les concevoir, ni d'en donner. Le matin, il reste au lit fort tard ; on le lève avec de grandes précautions, et, si le temps est beau, son excellente mère, qui n'a cessé de lui prodiguer les soins les plus touchants, et un brave garçon qui est à son service le promènent dans une petite voiture jusqu'à la vacherie Avriol, du côté d'Asnières ; il reste muet et comme inanimé.
Quand il fait un effort pour parler, sa voix est lente et basse ; ses mains sont amaigries ; les yeux sont atones, et le moral est malheureusement atteint.
Cette existence se prolongera, grâce aux soins maternels, mais les médecins ont dû défendre toute conversation. Aucune opération ne doit être faite.
Quand il a eu pris un bol de lait, on ramène le malade à Courbevoie...
La Compagnie du chemin de fer du Nord organise pour le dimanche 27 juin 1875 un train de plaisir à la mer.

journée comme les compagnons, malte ; j'emploie mes soirs comme il me plaît ; quand le jour se lèvera, je serai avant vous à l'enclume : que voulez-vous de plus ?
— Je veux que tu m'obéisses sans me répondre, sans répliquer, comme la flamme.
— La flamme est un chien... Je ne dis pas cela pour l'offenser, ajouta Patira en caressant la tête du fidèle animal, car il en remonterait à bien des gens en humanité et en justice. Mais enfin c'est un chien, ne pouvant se plaindre et réclamer... Moi, c'est autre chose : je suis un apprenti, un ouvrier, un homme comme vous...
Jean l'Enclume saisit Patira par l'épaule avec sa main énorme, et l'enleva avec une brutalité farouche.
— Je puis te briser la tête contre la muraille, dit-il : un mot, un signe et je le fais !
— Vous ne le ferez pas, dit Patira ; le marquis Tanguy vous châtierait.
— Le marquis Tanguy s'occuperait bien de toi ! dit Jean en lâchant l'enfant.
Celui-ci alla rouler contre l'établi, et Jean l'Enclume le repoussa du pied.
— Vermine ! crapaud ! serpent ! fit-il ; ça siffle déjà !
— Vous avez tant mordu !
A suivre.

melez que sur les incidents qui ont précédé, accompagné et suivi son incarceration, travail qui aura pour titre : *Trois Ans de captivité coloniale*.
On écrit de Londres :
« Le prince Louis-Napoléon est parti hier pour le camp d'Aldershot, où auront lieu, pendant un mois, de grandes manœuvres militaires. »
On signale dans le Midi de la France, à Bagnières notamment, des inondations sérieuses. On aurait à déplorer de graves accidents et de sérieux dommages.
Lundi après la séance de l'Académie des sciences M. Hureau de Villeneuve, s'est rendu au cimetière du Père-Lachaise, accompagné de la commission de la souscription Crocé-Spinelli, sommée par la société de navigation aérienne. M. Hureau de Villeneuve a déposé sur la tombe de Crocé la palme académique qui venait de lui être décernée, après sa mort, pour ses études mécaniques.
Le docteur Demarqay, qui est mort avant-hier à sa propriété de Longueval, d'un cancer à l'estomac, donnait ses soins depuis le mois de septembre dernier au roi de Hanovre, qui était venu à Paris pour une cure fort difficile. Il y a quinze jours à peine, il donnait au roi toutes les recommandations pour le traitement qu'il devait suivre à Bâges afin d'achever sa guérison et lui promettait au roi, qui ne savait rien des terribles souffrances qu'éprouvait son médecin, d'aller le voir un peu plus tard à Bâges. La mort a décidé autrement.
Quelques légers désordres ont eu lieu à l'école des Arts-et-Métiers de Chalon-sur-Marne, et ont eu pour résultat une quinzaine d'expulsions.
On parle d'une prochaine réunion de francs-maçons pour recevoir avec solennité M. Littré, qui vient de se présenter pour être membre de l'ordre.
La rédaction du *Français*, à l'occasion du 21 juin, a fait parvenir à Pie IX, avec ses remerciements pour l'accueil bienveillant que plusieurs de ses collaborateurs ont reçu récemment du saint Père, l'hommage de son respect, de son obéissance et de son dévouement. Le cardinal Antonelli a répondu par une dépêche ainsi conçue :
« Rome, 22 juin.
« M. François Beslay, directeur du *Français* Paris. Le saint Père remercie la rédaction du *Français* pour ses vœux et en bénit les collaborateurs.
« Cardinal ANTONELLI. »
Mardi, une jeune dame, fort élégante et fort jolie, qu'on nous dit être Espagnole ou Péruvienne, se rendait à Versailles dans le train d'une heure vingt-cinq pour assister à la séance. Les personnes qui l'accompagnaient lui présentent plusieurs honorables qui se trouvaient dans le même wagon, et entre autres M. le marquis de C... l'un des plus brillants députés de la droite.
— Oh ! monsieur, dit la jeune dame avec le plus gracieux sourire, comme ce serait aimable à vous de vous faire rappeler à l'ordre ! J'assistais pour la première fois à une séance de l'Assemblée, et je serais si heureuse de voir un rappel à l'ordre.
La charmante étrangère a du être satisfaite ; grâce à M. Du Temple, elle a vu mieux qu'un simple rappel à l'ordre.